Pitchoune

Atelier d'éveil

Règlement

Edition du 24 mai 2024

Bienvenue

Rue de l'Industrie 15
2114 Fleurier
☎ 077 448 62 29
www.pitchoune.ch
Directrice : Joëlle Kämpf ☎ 077 456 11 11

Règlement de Pitchoune Atelier d'éveil

Horaire :

- Matin (8h45) **9h – 11h** (11h15)
- Après-midi (13h45) **14h – 16h** (16h15)

Finance d'inscription :

Une finance d'inscription unique de 20 CHF est perçue lors de la signature de l'inscription, au plus tard lors du premier versement.

Facturation de la cotisation mensuelle :

- 1 demi-jour par semaine 95 CHF par mois
- 2 demi-jours par semaine 150 CHF par mois
- 3 demi-jours par semaine 195 CHF par mois
- Rabais de 30 CHF pour les fratries
- Une année scolaire complète = 10 mois de cotisation
- Pas de réduction lorsqu'il y a des vacances
- La cotisation se paie au début du mois
- Il ne sera pas envoyé systématiquement de facture.
- Le versement se fait soit directement à l'éducatrice qui vous remettra une quittance, soit par virement bancaire à Kämpf Joëlle, Pitchoune Atelier d'éveil, 2114 Fleurier IBAN **CH60 0900 0000 1636 4679 6**

Vacances et congés 20024-2025

Reprise	Lundi 26 août **2024**
Lundi du Jeûne Fédéral*	Lundi 16 septembre
Vacances d'automne	Lundi 7 octobre → vendredi 18 octobre reprise le 21 octobre
Vacances d'hiver	Lundi 23 décembre → vendredi 3 janvier Reprise le 6 janvier **2025**
Relâches	Lundi 24 février → vendredi 28 février Reprise le 3 mars
Vacances de printemps	Lundi 14 avril → vendredi 25 avril Reprise le 28 avril
Fête du travail*	Jeudi 1er mai
Ascension*	Jeudi 29 et vendredi 30 mai
Lundi de Pentecôte*	Lundi 9 juin
Vacances d'été	Lundi 7 juillet → vendredi 22 août

*Les jours marqués d'un * pourront être remplacés selon les propositions en cours d'année*

Maladie, absences et départ :

- Merci de nous prévenir quand votre enfant est absent. Vous pouvez téléphoner ou mettre un message sur le portable du Pitchoune 077 488 62 29.

- Les absences ne sont pas remboursées mais elles peuvent être rattrapées durant l'année scolaire selon les disponibilités de chacun et la place à l'Atelier.
- Lorsqu'un enfant est malade, il reste à la maison et revient au Pitchoune une fois qu'il est rétablit. Nous n'administrons pas de médicaments.
- Un délai de 2 mois de préavis est compté pour toute demande de résiliation de l'inscription de l'enfant et doit nous être transmise dès que possible, par écrit.
- Ces 2 mois sont dus même si l'enfant ne vient pas.

Responsabilités et assurances :

- La personne qui accompagne l'enfant est responsable de sa sécurité tant qu'elle est présente dans les locaux. Elle assure également sa sécurité dès que l'enfant quitte nos locaux. Veuillez donc emprunter le passage pour piéton à proximité de nos locaux.

- En cas d'accident, le sinistre sera pris en charge par votre assurance. Les enfants doivent être assurés par les parents auprès d'une caisse maladie et accident, ainsi qu'en matière de responsabilité civile. L'assurance RC de Pitchoune Atelier d'éveil ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux, lors de promenades, ou à d'autres enfants.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

- Lorsqu 'une personne autre que les parents vient rechercher votre enfant, l'éducatrice doit être prévenue et son identité doit nous être communiquée. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité.

Matériel à apporter :

- Une paire de pantoufles.
- Un petit sac qui contient une gourde d'eau pour le goûter, des habits de rechange, et si besoin des couches .

Goûter :

- Pitchoune Atelier d'éveil offre une collation saine et fruitée aux enfants,
- Nous fêtons l'anniversaire des enfants, si possible dans la semaine qui y correspond. Si vous le désirez, vous pouvez amener un petit goûter pour l'occasion. Pour des questions d'organisation, merci d'en parler avec l'éducatrice.

Photos :

Par respect au droit à l'image, les photos qui vous sont transmises par Pitchoune Atelier d'éveil ne doivent pas être diffusées sur les réseaux sociaux.